



Édito

Lors des nombreux mois durant lesquels le secteur culturel a été fragilisé par la crise sanitaire, le Conservatoire municipal a tout fait pour maintenir les enseignements.

Susciter l'appétence artistique de chaque Castel est un objectif auquel nous nous attachons pour construire tous ensemble notre cité poétique. Une cité rythmée par la poésie dans tous ses états, porteuse d'émancipation et de cohésion, où se démocratise la culture dès le plus jeune âge.

C'est dans cette dynamique que la Ville s'inscrit en proposant, outre les 30 disciplines enseignées au Conservatoire, de nombreuses actions hors les murs, notamment par le biais des dispositifs « Orchestre à l'école » et « Musique en 6^{ème} ».

Ensemble, faisons de la musique un ciment de notre territoire, générateur d'espoir, de rêve, de créativité et d'imaginaire.

(Re)découvrez sans plus attendre toutes les activités proposées au sein de notre conservatoire de musique !

Sébastien EUGÈNE

Maire de Château-Thierry

Frédéric JACQUESSON

Maire-adjoint délégué à la culture



Le Conservatoire de Château-Thierry en quelques chiffres

Plus de **30 disciplines** enseignées et des développements pédagogiques permanents.

Un rayonnement renforcé à travers des interventions hors les murs (**interventions en milieu scolaire** auprès des primaires et collèges).

Près de 400 élèves accueillis chaque année au sein du Conservatoire municipal, à partir de **4 ans**.

La diffusion et la création sont au cœur du projet pédagogique à travers de nombreux **concerts, conférences et actions culturelles** organisés chaque année.

Plus de 50 ans d'expérience et une identité pédagogique, artistique et territoriale affirmée et reconnue.

Des professeurs expérimentés et une équipe administrative qui s'engagent chaque jour ensemble, dans le cadre de missions de service public, pour dispenser un enseignement de qualité.

Une filière de formation artistique complète, des premiers pas de l'apprentissage jusqu'à la filière de professionnalisation. **Dans le cadre du parcours diplômant, près de 95% de réussite.**

L'enseignement au sein du **Conservatoire** a plusieurs objectifs :

🎵 **Former et accompagner** des amateurs (adolescents ou adultes) de façon à ce qu'ils soient le plus autonome possible avec de bonnes bases techniques musicales.

🎵 **Préparer** aux diplômes décernés par l'Association pour le Développement des Activités Musicales de l'Aisne (ADAMA) et éventuellement les amener vers les filières de professionnalisation.

🎵 **Découvrir** la musique et son langage

Cet enseignement est accessible à différentes étapes. Il est toujours basé sur l'acquisition des éléments essentiels puis sur l'approfondissement de ces acquis, adapté aux envies et aux possibilités de chacun.

Il est proposé aux enfants de niveau CP d'essayer une douzaine d'instruments au cours de l'année de découverte instrumentale afin de faciliter leur choix.

Ensuite, le cursus diplômant est validé par l'ADAMA et permet de poursuivre ses études, vers les filières professionnelles notamment.

Des cursus spéciaux sont destinés aux adolescents ou aux adultes qui désirent s'initier ou se perfectionner.

Des pratiques hors cursus ou départements spécifiques complètent l'offre pédagogique.

Champs disciplinaires (cursus diplômant ou hors cursus)

CORDES

Violon, alto, violoncelle, guitare

BOIS

Flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, basson

CUIVRES

Cor, trombone, tuba, trompette

CLAVIERS

Piano

PERCUSSIONS

Percussions, batterie, tambours, percussions urbaines

VOIX

Chant, chorales

T HÉORIE MUSICALE & DÉCOUVERTE

Formation musicale, analyse, ateliers de découverte instrumentale, jardin musical

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestre d'harmonie, orchestre en herbe, chorales enfants et adultes, ensemble vocal, Batterie-fanfare

Les horaires des cours d'instrument seront définis avec le professeur référent lors des réunions de rentrée, en septembre 2021 ou à l'inscription, si celle-ci a lieu en cours d'année.

Département des musiques anciennes

Cet enseignement a pour objectif de développer la pratique des musiques anciennes (avant 1750).

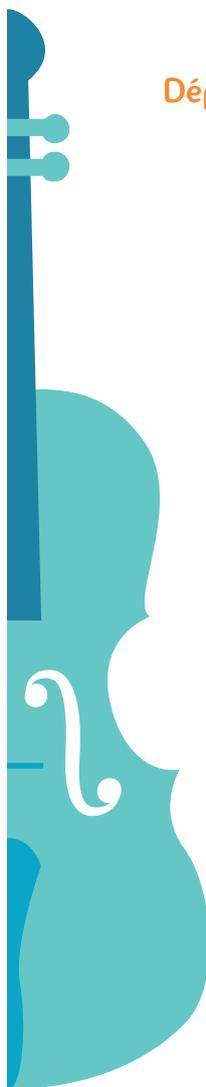
Il concerne les instruments suivants : flûte à bec, violon baroque, violoncelle baroque, basson baroque, clavecin et basse continue.

Le département accueille les élèves de violon, violoncelle, basson et piano à partir du 2^{ème} cycle.

La flûte à bec est accessible dès le 1^{er} cycle.

L'enseignement est dispensé sous forme de cours individuels et collectifs (ensembles, musique de chambre...). Des projets annuels sont réalisés.

Les cours sont hebdomadaires (individuels) ou mensuels (collectifs). Le planning est communiqué chaque trimestre.



Département des musiques nouvelles

Ce département en développement est centré sur la création musicale avec des pratiques et des enseignements spécifiques :

- Musiques actuelles (niveau intermédiaire 13-16 ans / 17-20 ans).

Enseignement instrumental : claviers, guitare et basse électriques, voix, pratique d'ensemble et mise en situation de concert (formation théorique optionnelle). Les cours ont lieu plusieurs fois par mois et le planning est communiqué à chaque période de vacances scolaires.

- Small jazz band (2^{ème} cycle).
- Atelier d'écriture, initiation à la composition (fin de 2^{ème} cycle de formation musicale).
- Atelier d'improvisation libre (2^{ème} cycle d'instrument et de formation musicale).



Les partenariats

Le Conservatoire entretient des liens de partenariat avec plusieurs structures :

 La collaboration entre l'Union Musicale et le Conservatoire a donné naissance à l'**Orchestre d'Harmonie de Château-Thierry**.

 Un partenariat actif avec le **Festival Jean de la Fontaine** permet aux élèves de se retrouver au cours des « Ateliers Baroques » et de préparer un concert de musique baroque donné au cours de ce Festival.

 En partenariat avec l'**Éducation Nationale**, le Conservatoire poursuit les actions « **Orchestre à l'école** » et « Musique en 6^{ème} » qui ont pour objectif de sensibiliser un public plus large à la pratique musicale. Le Conservatoire est également présent au sein d'établissements scolaires tout au long de l'année : initiations instrumentales, projets culturels (avec le soutien des associations « Concerts de poche » et « Orchestre à l'école »).

 Le Conservatoire est en partenariat avec l'**Association pour le Développement des Activités Musicales (ADAMA)**.

Organisation des cours :

THÉORIE MUSICALE ET DÉCOUVERTE

Les horaires dépendent des places disponibles par activité et sont consultables auprès du secrétariat.

Formation musicale - Cursus diplômant :

Cycle I :

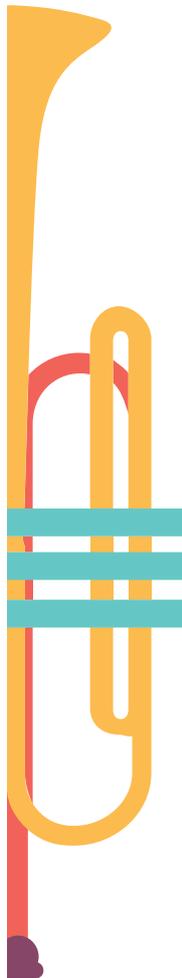
- 1^{ère} année : 1 heure par semaine
- 2^{ème} année : 1 heure 15 par semaine
- 3^{ème} année : 1 heure 15 par semaine
- 4^{ème} année : 1 heure 30 par semaine

Cycle II :

- 1^{ème} année : 1 heure 30 par semaine
- 2^{ème} année : 1 heure 30 par semaine
- 3^{ème} année : 2 heures par semaine
- 4^{ème} année - brevet d'études musicales :
2 heures par semaine

Cycle III - certificat d'études musicales :

Pendant trois années au maximum :
2 heures par semaine



Jardin musical :

- Enfants de 4 à 5 ans : 30 minutes par semaine

Ateliers de découverte instrumentale :

Découverte de la théorie musicale et d'une douzaine d'instruments de musique, pour les enfants de CP : séances hebdomadaires, horaires à définir

Formation musicale - Cursus Adolescents :

- 1^{er} et 2^{ème} niveau : 1 heure par semaine

Formation musicale - Cursus Adultes :

- 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} niveau : 1 heure par semaine

Parcours personnalisé (après la 1^{ère} année du cycle II) :

1 heure par semaine

Organisation des cours :

DISCIPLINES COLLECTIVES PAR NIVEAU / INSTRUMENT

Cycle I : première et deuxième année :

- Chorale (quelle que soit la pratique) : 45 minutes par semaine

Cycle I : troisième et quatrième année :

- Orchestre en herbe pour les cordes, bois (sauf flûte à bec), cuivres : 1 heure 30 par semaine
- Ensemble de flûtes à bec : 1 heure par semaine
- Ensemble de percussions : 45 minutes par semaine
- Ensemble de tambours : 45 minutes par semaine
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) : 1 heure 30 par semaine
- Projets « musique de chambre » pour le piano : à définir avec chaque élève

Cycle II et cycle III :

- Orchestre d'harmonie pour les bois (sauf flûtes à bec), cuivres, percussions : 2 heures par semaine
- Ensemble de flûtes à bec : 1 heure par semaine
- Ensemble de bassons : 1 heure par semaine
- Ensemble de guitares : 1 heure par semaine
- Ensemble de tambours : 45 minutes par semaine
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) : 1 heure 30 par semaine
- « Small Jazz Band » : 1 heure par semaine
- Musique de chambre pour le piano et les cordes : à définir avec chaque élève

Parcours Adolescents & Adulte :

- Pratique collective selon la pratique et le niveau : à définir avec chaque élève.

ACTIVITÉS MUSICALES HORS PARCOURS DIPLÔMAN T

Culture musicale :

- Analyse : 1 heure 30 par semaine

Pratiques collectives :

- Orchestre d'harmonie : 2 heures par semaine
- Chorale adulte : 2 heures par semaine
- Batterie-fanfare : 2 heures par semaine
- Musique de chambre : à définir avec chaque élève
- Ensemble vocal : 1 heure 30 par semaine
- Percussions urbaines : à définir avec chaque élève

Musiques anciennes :

Clavecin, violoncelle baroque, basse continue, basson baroque, violon baroque ou projets collectifs : à définir avec chaque élève ; planning au trimestre

Musiques nouvelles :

- Improvisation : 1 heure par semaine
- Ensemble « Small Band Jazz » : 1 heure par semaine
- Écriture / MAO (une heure par semaine) : à définir en fonction des participants
- Musiques actuelles : cours individuels ou collectifs ; planning à définir entre chaque période de vacances

Concernant la pratique instrumentale, les horaires seront fixés entre l'élève et l'enseignant.



Mise à disposition de lieux

Le Conservatoire accueille des associations musicales pour leur permettre de répéter dans de bonnes conditions : chorale Soupape, Ensemble vocal Castella, l'Ensemble Instrumental de Château-Thierry.

La Chapelle Benoîte Madeleine, dont l'acoustique et le cadre sont particulièrement appréciés, permet d'accueillir des concerts de jeunes interprètes (Jeunes Talents, Académie Charles Cros, initiatives privées).

Informations pratiques

Modalités d'inscription

Les ré-inscriptions ont lieu en fin d'année scolaire et les préinscriptions durant l'été (dates définies chaque année).

Tarifs

Nous accueillons les habitants de Château-Thierry et des communes extérieures. Les droits d'inscription se règlent sur facture et sont exigibles après validation de l'inscription. Les frais de scolarité sont calculés selon le quotient familial et le lieu de résidence.

Par ailleurs, au début de leur apprentissage, les élèves ont la possibilité de louer certains instruments auprès du Conservatoire.

Plus d'informations auprès du secrétariat du Conservatoire
03 23 69 04 47 // conservatoire@ville-chateau-thierry.fr

Les sites de cours du Conservatoire

ESPACE EUGÈNE JANCOURT

7, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

03 23 69 04 47 // conservatoire@ville-chateau-thierry.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Lundi : 14h00 > 17h30

Mardi, Jeudi, Vendredi : 10h00 > 12h00 / 14h00 > 17h30

Mercredi : 9h00 > 12h00 / 14h00 > 17h30

Samedi : 9h00 > 12h00 (période scolaire uniquement)

ESPACE D'ACTIVITÉS U1

53, rue Paul Doucet

02400 Château-Thierry

ÉCOLE DE LA MADELEINE

10, ruelle des Prêtres & 6, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

Les lieux de diffusion

Les différentes manifestations programmées par le Conservatoire se déroulent dans de nombreux lieux : au sein de la Chapelle Benoîte Madeleine, de la Maison de l'Amitié France - Amérique, au Palais des Rencontres, à la médiathèque Jean Macé, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu...

Les partenaires institutionnels et financeurs

Le Conservatoire reçoit le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne, de la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ainsi que de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Conservatoire Municipal de Musique
Eugène Iancourt

Château-Thierry
Cité à féliciter



CHATEAU-THIERRY.FR



CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE CHÂTEAU-THIERRY



CONSERVATOIRE
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 69 04 47